



Paris, le 24 février 2010

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nathalie Kosciusko-Morizet lance le débat national sur la neutralité du Net Installation du groupe d'experts - mercredi 24 février 2010

La neutralité du Net est un principe fondateur d'Internet qui garantit la libre circulation, sans discrimination des contenus sur le web. Cette « neutralité des réseaux » ou « neutralité de l'Internet » peut avoir des conséquences importantes non seulement en matière économique (libre concurrence et régulation des acteurs dominants du marché) mais également en termes de respect de la vie privée des internautes, de garantie de la liberté d'expression et de qualité et continuité des services offerts sur Internet.

Aujourd'hui, la préservation de ce principe s'impose comme une des grandes questions relatives à l'avenir d'Internet et de ses usages. Alors qu'Internet est considéré désormais comme une commodité essentielle, plusieurs facteurs rendent, en France comme à l'international, cette réflexion plus nécessaire que jamais :

- le développement de la consommation des contenus (vidéo, 3D, musique,...) comme des usages (téléphonie sur IP, mail, chat, Internet mobile, ...) entraîne dans certains cas une saturation de la bande passante qui peut contraindre les opérateurs à prendre des mesures de gestion de leurs réseaux ;
- l'arrivée sur le marché de technologies qui permettent désormais d'analyser les contenus et d'organiser leur circulation à plusieurs vitesses ;
- le souci des opérateurs de rentabiliser rapidement les lourds investissements consentis dans le déploiement des infrastructures de très haut débit.

En France, la loi sur la fracture numérique, votée en décembre dernier, prévoit que le Gouvernement rende un rapport sur ce sujet au Parlement d'ici la fin juin 2010. À cet égard, Nathalie Kosciusko-Morizet a souhaité associer aux travaux préparatoires l'ensemble des acteurs concernés en organisant un débat national sur la neutralité du Net. «*La neutralité du Net fait partie de ces sujets en apparence réservés aux initiés mais qui touchent en réalité l'ensemble de la société. C'est pourquoi, il m'a semblé essentiel que chacun puisse s'emparer de ce débat pour exprimer ses attentes et ses positions* » a précisé la secrétaire d'État.

La première étape de cette concertation s'est concrétisée par l'installation, le 24 février 2010, du groupe d'experts qui accompagnera le gouvernement, en toute indépendance, dans l'élaboration de la doctrine de la France en matière de neutralité du Net. Ce groupe est constitué de 6 personnalités, qui font référence dans les domaines économique, juridique et technique :

- Yochai Benkler, professeur à l'Université de Harvard
- Michel Cosnard, PDG de l'INRIA
- Tarik Krim, entrepreneur du Web, fondateur de Netvibes
- Lynn St Amour, Présidente d'Isoc Monde
- Winston Maxwell, Avocat
- Dany Vandromme, Président de RENATER

Ce chantier sera rythmé par différents temps forts d'ici juin prochain, notamment une consultation publique, lancée sur Internet début mars et une série d'auditions des différentes parties prenantes conduites par la Direction générale de la compétitivité de l'industrie et des services (DGCIS) avec le concours de la Délégation aux Usages de l'Internet (DUI).